

## L'AFAPREDESA et l'UJS dénonce le meurtre d'un citoyen sahraoui

06-09-2007

Dernière mise à jour : 08-09-2007

L'Association des Familles de Prisonniers et Disparus Sahraouis AFAPREDESA et l'Union de Juristes Sahraouis UJS, ont été informées de l'assassinat du jeune sahraoui Sidha Abdelaziz Lehbib, causé par la torture, au cours de son transfert forcé par la police d'occupation marocaine de sa ville (Dakhla, aux territoires occupés) à un centre psychiatrique de la ville d'Agadir (au sud du Maroc). Selon ses proches la victime est décédée peu avant d'arriver à destination, du fait des brutalités et sévices que les policiers lui ont infligés durant tout le voyage. La victime est un citoyen sahraoui souffrant de troubles du comportement qui se manifestaient par des cris et slogans à l'encontre de l'occupation marocaine du Sahara Occidental. Il est nécessaire de préciser que la victime était un officier des douanes marocaines dont ses proches accusent les services marocains d'être à l'origine de ce qui lui est arrivé. Ils allèguent que les troubles mentaux furent consécutifs aux tortures et substances qui lui ont été injectées. La famille du défunt refuse de recueillir son cadavre avant qu'une enquête impartiale soit réalisée pour éclaircir les circonstances de sa mort. Selon l'information qu'on a obtenu de la part de la famille du défunt ainsi que l'association local des droits de l'homme "Association sahraouie contre la torture", le corps de la victime présentait symptôme patente qu'il s'agit d'un meurtre.

- Marque de torture au cou
- Le corps d'une couleur blanche (symbole d'une mort provoquée)
- Cicatrices de torture au niveau du genoux droit et les reins
- Marques d'avoir été injecté cinq fois (on ne sait pas de quelle substance)

Devant cette escalade dangereuse de la violence policière, les deux associations lancent un appel pour exiger :

- De créer le plus tôt possible une commission d'enquête indépendante et impartiale pour éclaircir les circonstances de l'assassinat.
- A l'issue des conclusions de la Commission proposée ci-dessus, un rapport exhaustif doit être publié sur ce crime perpétré par les forces militaires et policières qui agissent au nom de l'Etat marocain.
- De juger tous les responsables, commettants et exécutants, impliqués dans l'affaire.
- De protéger la population civile sahraouie. En particulier mettant fin à toutes les violations graves des droits de l'homme dans les territoires occupés du Sahara Occidental jusqu'à ce que le peuple sahraoui puisse accéder au référendum d'autodétermination, dont la responsabilité incombe aux Nations Unies.
- De permettre le libre accès des territoires occupés du Sahara Occidental à la presse et aux observateurs internationaux. En ces douloureuses circonstances, l'Association des Familles des Prisonniers et Disparus Sahraouis et l'Union de Juristes Sahraouis présentent à la famille du défunt, ainsi qu'à tous ses camarades héroïques de l'Intifada de l'Indépendance et à tous les membres du peuple sahraoui résistant, ses plus sincères condoléances, leur souhaitent la patience, consolent et compensent avec la paix le peuple sahraoui dans sa longue endurance.